



Tél. : 05 49 90 73 61
E-mail : contact@sossay.fr

Séance du 22 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le 22 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sossay (Vienne) régulièrement convoqué le 18 juin 2026 par Monsieur Christophe CHATILLON s'est réuni à la mairie.

Date de convocation : 18 juin 2026

Présents : Mmes PAIN Samantha, BOURLET Sabrina, MARIAULT Jacqueline, HENRIQUE-BARBOTIN Stéphanie, DUBOIS-PASQUET Charlotte, MM BOUILLON Jean-Noël, BICHON Bruno, Jean-Marie MARCHAT.

Excusé : MOUSSET Romain,

Absent : MAUROUX Cyril

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un **Secrétaire de séance** pris au sein du Conseil.*

Secrétaire : Madame Samantha PAIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu
- Élection des adjoints au Maire
- Chauffage mairie
- Voirie
- Défibrillateurs
- Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe CHATILLON, Maire.

En ouverture de séance, une minute de silence en mémoire de Mme Thébault Gisèle veuve de Monsieur Thébault Lionnel Maire de Sossay de 1989 à 2021, décédée dans sa 96^{ème} année est demandée à l'assemblée.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal à l'unanimité.

Election des adjoints

Monsieur le maire expose aux membres du conseil qu'une décision du tribunal de légalité sur l'élection des adjoints effectué le 20 mars 2026 annule le vote car le terme uninominal a été utilisé alors qu'il eut fallu utiliser le terme par liste.

Monsieur le maire représente donc la liste de ses deux adjoints sous le nom de « Liste municipale » constituée de Samantha Pain et Jean-Noël Bouillon afin de procéder à la nouvelle élection.

8 votes exprimés.

7 voix pour la « Liste municipale ».

1 bulletin nul.

Les adjoints élus de la « Liste municipale » sont Samantha PAIN 1ere Adjoint et Jean-Noël BOUILLON 2ème Adjoint.

Chauffage mairie

Monsieur le maire expose aux membres du conseil qu'il convient de statuer sur le choix d'une entreprise pour le chauffage de la mairie pour une intervention de travaux avant l'hiver prochain.

Quatre entreprises ont été sollicité pour faire des devis sur le remplacement de la chaudière Gaz HS, l'eau chaude et le remplacement de radiateurs gaz usagés.

Après avoir établi un comparatif sur les devis des 4 entreprises, à l'unanimité, le conseil retient la proposition d'un montant de 19696.45€ pour une PAC air/eau en remplacement de la chaudière gaz, un ballon électrique pour la production d'eau chaude et une PAC ai /air pour le remplacement des radiateurs gaz.

Le devis sera présenté pour les demandes de subvention éligibles à ce type de travaux (Fond de concours – Grand-Châtellerault, Activ – Département et un accompagnement de Sorégies notamment pour la prime CEE.

Voirie

Monsieur le maire expose aux membres du conseil qu'il convient de statuer sur les routes à mettre en réfection (Les Caillauts, Les Giraudelles, Les Moreaux et les Verrons)

Plusieurs devis ont été sollicités et étudiés à l'unanimité les membres du conseil optent pour les travaux de ces quatre routes.

Le devis de 36503.18€ fourni par Grand Châtellerault avec qui la commune a signé une convention est approuvé pour la réalisation des travaux sur ces 4 routes.

Défibrillateur

Monsieur le maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'installer deux défibrillateurs sur la commune (un à la mairie et un à la salle des fêtes). Après avoir établi un comparatif de devis de 3 entreprises, à l'unanimité, les membres du conseil ont statué sur le mode d'acquisition (Location ou achat). Après avoir débattu sur les deux solutions, un consensus général valide le principe de location. L'entreprise qui nous propose une location de 112,23€/mois pour une prestation complète (Défibrillateurs, électrodes, batteries, trousse de premier secours, mises en service, coffrets extérieurs, installation des coffrets et de la signalétique, transformateurs 220/24V, maintenance passage annuel, consommables à date de péremption ou après utilisation ...) a été retenue.

Attributions des subventions aux associations

Après présentation des dossiers et des demandes, les subventions aux associations ayant présentés des dossiers éligibles sont :

Club informatique	300€
Association sauvegarde du vieux château de Puygareau	50€
Un coup de main	350€
Association de pêche la Sossayenne	350€
Boîte à boutons sans pression	200€
Team proama	100€
Au panier de l'Envigne	400€
Association de lutte contre les nuisances de la LVG	100€

La majorité a voté pour ces montants.

Les associations qui n'ont pas encore fait leur demande pour l'année 2026 peuvent encore déposer un dossier au secrétariat de la mairie.

Questions diverses

Monsieur le Maire expose les différentes demandes d'autorisation d'urbanisme en cours sur le territoire communal.

Un point régulier sera fait afin d'informer les membres du conseil de tous travaux en cours des administrés.

Une information de la part de LISEA est annoncée pour des travaux de pose d'un merlon aux grands Giraudeau.

Monsieur le Maire propose à la commission responsable des bâtiments d'organiser une visite pour que les nouveaux élus découvrent les bâtiments communaux et propose de faire en parallèle de cette visite l'inventaire des clefs détenues à la mairie.

Bruno Bichon sollicite monsieur le Maire pour obtenir la liste électorale dans le but de se préparer pour la commission de contrôle de liste électorale. Pour accomplir sa mission de correspondant défense auprès des citoyens il demande qu'il lui soit notifié le nom des habitants qui exerce des fonctions de « militaires » et également la liste des enfants de moins de 18 ans.

Une élue propose de créer une boîte à livres pour les promeneurs, randonneurs et autre public qui serait installée à proximité de l'abri bus dans le centre bourg.

La porte de l'église et celle du porche ont été traitées à l'huile de lin pour une meilleure protection du bois et ainsi conserver leur pérennité. L'église sera désormais accessible à la visite pendant les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale la clef est à demander au guichet de l'APC.

Une demande de plaque ludique traduite en français/anglais a été sollicitée auprès du service Patrimoine de Grand Châtellerault afin que les visiteurs aient une information sur les principaux éléments de cette construction

Un rappel est fait sur les prochaines festivités notamment la cérémonie du 14 juillet avec le repas du midi au plan d'eau, le « Ptit' Grand festival » le 16 juillet ainsi que l'après-midi du 18 juillet (jeux traditionnels, spectacle musical), terminé par le traditionnel feu d'artifice offert par la commune.

Monsieur le Maire annonce la clôture de la séance à 22h20 et la prochaine date de réunion du conseil le lundi 14 septembre 2026.